

Commission de la recherche
Séance du 31 janvier 2017

Délibération n°1
Portant approbation **du procès-verbal du 5 décembre 2016**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

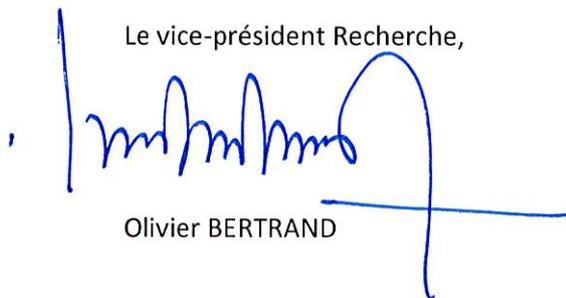
Vote

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 10
Membres absents et non représentés : 9

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016.

Le vice-président Recherche,



Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 24 mai 2017
Notifié le : 24 mai 2017